

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

26^{ème} année - N°5085 - Lundi 23 Mars 2026 - Prix : 200 Fc

Fête de l'Eid Elfitr

Azali appelle à consolider la stabilité du pays



ANNONCE IMMOBILIERE

Particulier vend 5 parcelles de terrain immatriculées aux Comores.

Mitsamiouli Iraladjou à 4 min à pied de la plage de Maloudja :
541m² - 49€/m²

Mitsamiouli Galawa à 200m du NAYA LODGE, à 2 min à pied de la plage de Galawa beach :
1.500m² - 60€/m²

Dzahani la Tsidje dans les hauteurs de Moroni et vue panoramique sur l'océan.
-> 1.200m² - 49€/m². -> 2.492m² - 49€/m²

Mohéli Nioumachoua en face des Îlots classés au patrimoine mondial et mitoyenne du Laka-Lodge
: 4.000m² - 49€/m²

Contact whatsapp : +269 333 21 02

03 Chawwal 1447

**Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Mars 2026**

Lever du soleil:

06h 11mn

Coucher du soleil:

18h 18mn

Fadjr : **04h 58mn**

Dhouhr : **12h 17mn**

Ansr : **15h 33mn**

Maghrib : **18h 21mn**

Incha : **19h 35mn**



Société

55 orphelins bénéficiaires d'une aide gouvernementale à l'approche de l'Aïd

À l'approche de l'Aïd el-Fitr, un élan de solidarité s'observe dans le pays. Au siège de l'agence nationale de l'aumônerie et de la sadaqa, des enveloppes ont été remises à des orphelins, grâce à un appui du gouvernement comorien.

Le mois de Ramadan s'achève, mais un devoir essentiel demeure pour les fidèles. Il s'agit de s'acquitter de la Zakat Al-Fitr avant la prière de l'Aïd el-Fitr. Dans ce cadre, une cérémonie de distribution d'aides financières a été organisée en faveur des orphelins, en présence des bénéficiaires, de leurs parents et proches. Au total, 55 orphelins ont bénéficié de cette assistance, répartis entre les îles : 30 à

Ngazidja, 15 à Anjouan et 10 à Mohéli. Contrairement aux années précédentes marquées par une forte implication des donateurs privés, cette édition repose essentiellement sur une contribution du gouvernement comorien.

C'est ainsi que le directeur général de l'agence nationale des aumônes, Ali Mdahoma, a tenu à préciser que cette initiative s'inscrit dans la continuité des actions sociales menées en faveur des couches vulnérables. « Ce n'est pas une première. Nous accompagnons régulièrement les orphelins et les veuves à travers diverses formes d'aide », a-t-il affirmé. Parmi ces actions figurent notamment la prise en charge des frais scolaires ou encore le soutien aux personnes en situation de handicap. L'objectif,

selon lui, est clair : permettre à ces enfants de vivre la fête dans la dignité et la joie, au même titre que les autres. Il a également lancé un appel aux Comoriens de l'extérieur à continuer de soutenir l'agence, rappelant que les portes restent ouvertes pour accueillir les contributions, surtout en cette période cruciale.

La déléguée de Mohéli auprès de l'agence, Hassana Djamaldine, a saisi l'occasion pour plaider en faveur de l'ouverture rapide d'une annexe dans son île, afin de mieux répondre aux besoins des orphelins locaux. Elle s'est dit confiante quant à la volonté des autorités de concrétiser ce projet dans un avenir proche. De son côté, le délégué d'Anjouan, Abdoulatif Ali Saindou, a salué un geste fort de solidarité et



de fraternité. « À travers cette action, chaque musulman contribue à offrir aux orphelins une fête digne et joyeuse », a-t-il souligné. Cette cérémonie vient ainsi rappeler l'importance du partage en islam,

particulièrement à l'occasion de l'Aïd el-Fitr, moment de communion et de générosité envers les plus démunis.

Ibnou M. Abdou

Aïd El-Fitr :

Le goudougou au cœur des préparatifs familiaux

À Iconi à deux jours de l'Aïd El-Fitr, la famille d'Imani Rayane s'active entre cuisine et travaux domestiques. Tandis que les femmes préparent le goudougou et d'autres pâtisseries traditionnelles, les hommes remettent la maison en état. Une organisation collective qui illustre les traditions et l'esprit de partage entourant la fin du Ramadan.

À quelques jours de l'Aïd El-Fitr, les fidèles s'activent pour accueillir la fête dans les meilleures conditions. Dans les foyers, les pâtisseries traditionnelles occupent une place centrale : samboss, petits fours faits maison, goudougou, mkatre wa siniya, couscouma, haluwa... autant de douceurs qui annoncent la célébration. Dans la cuisine d'Imani Rayane, les odeurs d'épices



envahissent toute la maison. Dès l'entrée, les arômes de noix de muscade, de girofle et de cannelle donnent le ton. Pas de doute : le goudougou, gâteau emblématique, est en pleine préparation. « Le goudougou est la signature de l'Aïd. Sans lui, la table ne serait pas

complète », confie-t-elle avec le sourire. « Nous préparons aussi d'autres gâteaux traditionnels, mais celui-ci reste incontournable. Une Aïd sans goudougou n'est pas une Aïd. »

Dans la cour, chacun a son rôle. L'aînée pile la cannelle dans un

mortier en argent, la cadette tamise la farine de riz, tandis que leur mère extrait le lait de coco frais. À travers ces gestes, c'est tout un savoir-faire transmis de génération en génération qui se perpétue. Une fois les ingrédients prêts, la cuisine s'anime davantage. Imani Rayane orchestre la préparation avec précision, indiquant les quantités et l'ordre des étapes. La grande louche en bois remue lentement la préparation dans la marmite, entrecoupée de moments de pause où se mêlent rires, souvenirs et anecdotes des fêtes passées. « C'est toujours un moment de joie de cuisiner ensemble. Chaque fin de Ramadan, on retrouve cette même ambiance à la maison », raconte l'aînée.

Pendant ce temps, les hommes s'occupent de rafraîchir la maison. Peinture des murs, nettoyage des

espaces, entretien de la cour : chacun met la main à la pâte pour que tout soit prêt. « L'Aïd approche, la maison doit être impeccable », explique le petit frère. « Après la peinture, on enlève aussi les mauvaises herbes dans la cour. » Dans cette effervescence, chaque geste traduit l'attachement aux traditions et le désir d'accueillir la fête dans les meilleures conditions. Cuisine et travaux domestiques avancent de pair, portés par une même énergie collective. Une fois le goudougou prêt, place à la dégustation. Les hommes accourent pour goûter le résultat. « Quel goût ! God God ! », lance le frère d'Imani Rayane, déclenchant les rires. À travers ces préparatifs, c'est toute la chaleur familiale et l'esprit de partage de l'Aïd qui se dévoilent.

El-Aniou Fatima

Produits périmés à Mohéli

Les autorités tirent la sonnette d'alarme avant l'Aïd

À l'approche de l'Aïd, la Direction du commerce intérieur de Mohéli intensifie les contrôles sur le terrain. En ligne de mire :



la prolifération inquiétante de produits périmés, souvent destinés aux enfants. Les autorités appellent à la responsabilité des commerçants face à un danger sanitaire réel.

La Directrice du commerce intérieur de Mohéli, Halima Hamdia, a lancé un appel ferme ce lundi 16 mars face à la circulation de produits périmés sur les marchés de l'île. « Un produit périmé est un poison », a-t-elle rappelé avec insistance, dénonçant des pratiques commerciales dangereuses pour la santé publique. Selon elle, certains commerçants, bien conscients de l'état de leurs marchandises, choisissent malgré tout de les écouler à bas prix pour limiter les pertes. « Ils préfèrent une demi-perte à une perte totale, tout en sachant qu'ils

mettent en danger la population », déplore-t-elle. Depuis le début du mois de Ramadan, les équipes du service de contrôle des prix, en collaboration avec la Direction du commerce et de l'économie, ont mené plusieurs descentes sur le terrain.

Cette opération, bien que régulière, prend cette année une ampleur particulière. « La situation est très inquiétante, car la majorité des produits saisis sont des goûters destinés aux enfants », précise la directrice. Bonbons, glaces, chips, biscuits ou encore boissons : ces produits périmés ont été retrouvés dans plusieurs localités de Mohéli, touchant l'ensemble des régions de l'île. Une situation d'autant plus préoccupante à l'approche de l'Aïd, période durant laquelle les enfants consomment davantage ce type de produits. Face à ce constat, les autorités ont procédé à la

saisie des marchandises incriminées, qui seront détruites. « C'est une mesure nécessaire pour protéger les enfants et la population en général », souligne Halima Hamdia.

Malgré quelques résistances de la part de certains commerçants, notamment en raison des amendes encourues, les équipes de contrôle poursuivent leur mission de sensibilisation et de répression. La directrice appelle ainsi à une meilleure collaboration : « Il est du devoir de chaque commerçant de vérifier les dates de péremption de ses produits. » Elle recommande également une gestion plus rigoureuse des stocks, avec un contrôle régulier des dates de consommation et une baisse des prix lorsque la date limite approche, afin d'éviter toute mise en danger des consommateurs.

Riwad

Fête de l'Eid Elfitr

Azali Assoumani appelle à consolider la stabilité du pays

Le chef de l'Etat, Azali Assoumani, a dirigé ce samedi 21 mars la prière de l'Aïd el-Fitr dans sa ville natale, Mitsudje, en présence de plusieurs hautes personnalités de l'Etat, et des représentants du corps diplomatique. A cette occasion, le président a appelé à un cessez-le-feu immédiat au Proche et au Moyen-Orient, ainsi qu'à un retour à la table des négociations et au dialogue, en vue de bâtir une coexistence pacifique entre voisins dont le destin est lié, quels que soient leurs différends.

L'Aïd el-Fitr est un moment béni de joie, de gratitude et de partage, qui marque la fin du mois sacré du Ramadan, consacré au jeûne, à la dévotion, aux invocations, à la générosité et à la solidarité. A cette occasion, le président a adressé ses vœux à

l'ensemble du peuple comorien, de l'intérieur et de la diaspora. Il a salué l'engagement des fidèles tout au long de ce mois, durant lequel chacun a pu se recentrer sur les valeurs essentielles de l'islam, notamment le respect de l'autre, la générosité et la fraternité. Il a ainsi appelé à l'unité, à la responsabilité collective et au rejet des divisions, afin de consolider la stabilité du pays et de construire un avenir commun fondé sur la solidarité. « Durant un mois, nous avons saisi l'opportunité annuelle du jeûne pour nous ressourcer dans les valeurs qui fondent l'islam, en nous privant volontairement de nos besoins, en observant une trêve dans nos affaires mondaines et en renforçant notre capacité à accepter et respecter l'autre, à aimer son prochain, quel que soit son rang social, son origine, sa race ou sa confession religieuse. Cette énergie

spirituelle, cumulée tout au long de ce mois de Ramadan, doit nous servir durant les mois à venir pour dépasser nos divisions, bannir les discours de haine et nous prémunir contre les dérives de notre époque, notamment celles véhiculées par les réseaux sociaux », a déclaré Azali.

Et de poursuivre : « Nous devons puiser dans cette force morale renouvelée les moyens de renforcer notre attachement à l'unité nationale, à l'intégrité territoriale, à l'intérêt supérieur de notre Nation, ainsi qu'à la cohésion nationale, à la paix civile et sociale, à la sécurité nationale et à la stabilité de l'Etat. Ces valeurs sont aujourd'hui d'autant plus précieuses que nous assistons à l'effondrement de la morale internationale ». Sur l'actualité internationale, il a fait le constat d'un « monde plongé chaque jour un peu plus dans les affres de la

guerre, du génocide, du terrorisme et de la violation flagrante des droits humains et du droit international. Personne n'aurait imaginé que des pays frères, qui jouissaient des bienfaits de la paix, de la sécurité et de la prospérité, en viendraient du jour au lendemain à voir leur existence, leur souveraineté et leur sécurité menacées et remises en cause. C'est pourquoi j'en appelle à un cessez-le-feu immédiat au Proche et au Moyen-Orient et à un retour à la table des négociations et au dialogue, en vue de bâtir une coexistence pacifique entre voisins dont le destin est lié, quels que soient leurs différends », a-t-il ajouté.

Le chef de l'Etat a insisté sur l'importance de la paix, de la sécurité et de la cohésion sociale, à un moment où le monde, déjà en proie aux effets des

bouleversements géopolitiques, est aujourd'hui secoué par des guerres meurtrières, des extrémismes de tous bords et des catastrophes naturelles. De nombreux peuples sont aujourd'hui victimes de génocide, d'exil, de violence ou d'oppression. « Nous devons plus que jamais nous rappeler que nous avons la chance de vivre dans un pays dont la principale richesse le bien le plus précieux, bien plus que de potentielles rentes pétrolières reste la paix, la sécurité et la concorde », a-t-il précisé. « Alors, ne laissons personne, comorien ou étranger, les remettre en cause, et œuvrons ensemble pour les préserver jalousement et les léguer à nos enfants et aux générations futures », a-t-il conclu.

Nassuf Ben Amad

Naufrage de Mitsamiouli :

Le bilan s'établit à 18 décès

Le drame maritime survenu dans la nuit du 18 mars 2026 au large de Mitsamiouli livre ses chiffres définitifs. Selon les derniers communiqués de la Direction Générale de la Police et de la Sûreté Nationale (DGPSN), 18 personnes ont perdu la vie. Une liste nominative détaillée, publiée par la Brigade de Répression du Trafic Illicite de Migrants (BRTMTP) de la police nationale, permet désormais d'identifier précisément les victimes.

L'embarcation, transportant des migrants en provenance des côtes est-africaines, aurait fait naufrage aux alentours de 23h30. L'alerte a été relayée à 00h15 par l'Unité locale de protection civile de Mitsamiouli

au centre de traitement des appels du CoSep. Les secours, composés de deux ambulances, d'un groupe d'intervention et d'un médecin réanimateur, ont été déployés immédiatement sur les lieux du sinistre. L'embarcation transportait un total de 51 passagers. Le bilan consolidé par les autorités se présente comme suit : 18 décès confirmés dont les corps ont été récupérés et leurs obsèques ont déjà été organisées par les autorités compétentes, 30 survivants qui ont été secourus et transférés au pôle hospitalier de Mitsamiouli pour une prise en charge médicale, en enfin 3 disparus.

Les opérations de recherche et de sauvetage se poursuivent activement sous l'autorité préfectorale pour tenter de les localiser. La liste nominative des



défunts révèle une prédominance de ressortissants de la République Démocratique du Congo (15 personnes) et du Burundi (3 personnes). Le document souligne la présence de mineurs parmi les victimes : Regine Mansongo (3

ans), Soukaina (10 ans) et Amis Vuctor Nderema (15 ans). Les autres victimes sont des adultes âgés de 18 à 40 ans.

Ce naufrage intervient dans un contexte de recrudescence des traversées maritimes irrégulières

vers l'archipel avec comme destination finale Mayotte, île comorienne sous administration française. La Direction Générale de la Sécurité Civile a rappelé la dangerosité de ces routes effectuées dans des conditions précaires. De son côté, la Police Nationale indique que la situation est actuellement sous contrôle et qu'aucun trouble à l'ordre public n'est à déplorer dans la région de Mitsamiouli. Les autorités ont salué la mobilisation des forces de défense et de sécurité, ainsi que l'intervention spontanée des habitants de la zone qui ont apporté les premiers secours aux naufragés. Une enquête reste ouverte pour identifier les réseaux de passeurs impliqués dans ce transport illicite.

Nassuf Ben Amad

Société :

Le chef de l'Etat gracie 51 détenus

À la veille de la célébration de l'Aïd El-Fitr, le président de la République, Azali Assoumani, a signé un décret accordant une grâce à 51 détenus incarcérés dans les maisons d'arrêt de Moroni, Koki et Badjo.

Ces bénéficiaires, condamnés pour des infractions de droit commun, voient le reliquat de leur peine totalement effacé. Cette mesure s'inscrit dans la tradition de clémence observée à l'occasion des grandes fêtes religieuses, marquées par des valeurs de

pardon et de solidarité. De nombreux observateurs estiment toutefois que le locataire de Beit Salam aurait pu saisir cette opportunité pour libérer des détenus politiques, notamment l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, et l'ancien gouverneur de Ndzuouani Abdou Salami, qui sont privés de liberté depuis huit longues années.

Pris en application de l'article 54 de la Constitution, le décret n°26-035/PR stipule que les personnes concernées « sont graciées de la totalité du reliquat de leur peine ». Le texte cite

plusieurs cas illustrant la diversité des profils concernés : certains ont été condamnés pour des délits mineurs, comme le vol ou la consommation de stupéfiants, tandis que d'autres purgeaient des peines plus lourdes, notamment pour des faits de violences ou de menaces. L'ensemble des condamnations a été prononcé par les tribunaux de première instance siégeant en matière correctionnelle. Les infractions recensées incluent notamment les vols, les coups et blessures volontaires, l'ivresse publique, la consommation de stupéfiants, les

menaces de mort et les destructions de biens. Les détenus concernés sont répartis dans les trois principales maisons d'arrêt du pays, avec une proportion notable à Koki.

Au-delà de son aspect juridique, cette décision revêt une portée symbolique. À l'approche de l'Aïd El-Fitr, période de réconciliation et de partage, elle offre aux bénéficiaires une opportunité de réintégrer la société et de retrouver leurs proches. Le décret précise toutefois que cette grâce ne concerne que les peines d'emprisonnement. « Elle ne

supprime pas les condamnations civiles ni les dommages et intérêts dus aux parties civiles », souligne le texte. Les obligations envers les victimes restent donc pleinement en vigueur. Par cet acte, le chef de l'Etat exerce son droit de grâce en faveur de personnes condamnées pour des délits non criminels, dans une démarche qui allie justice, humanité et considération sociale à l'occasion d'une fête majeure du calendrier musulman.

Mohamed Ali Nasra

Validation technique de la politique nationale de l'artisanat Faire de l'artisanat un secteur moderne, compétitif et créateur d'emplois

Le secteur de l'artisanat franchit une étape historique. Sous l'égide du ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat, Daniel Ali Bandar, les parties prenantes se sont récemment réunies pour une validation technique des orientations de la nouvelle Politique nationale de développement de l'artisanat. Ce document ambitionne de transformer un patrimoine vivant en un moteur de croissance économique durable.



L'artisanat est bien plus qu'une simple activité culturelle. Il constitue un rempart contre le chômage des jeunes et un levier d'autonomisation des femmes. Cependant, le diagnostic actuel révèle des fragilités persistantes comme l'existence d'un secteur informel massif et un manque de structuration du secteur, un accès limité au financement et aux marchés, tant locaux qu'internationaux, un déficit de formation professionnelle et de certification et une absence de protection sociale pour la

majorité des artisans. Pour y remédier, le gouvernement s'appuie désormais sur deux instruments majeurs dont le Code de l'Artisanat (déjà promulgué) et cette nouvelle Politique nationale.

La vision du gouvernement est de faire de l'artisanat un secteur moderne, compétitif et créateur d'emplois. Cette ambition repose sur cinq piliers stratégiques que sont le renforcement institutionnel et

juridique par la mise en place d'un registre national des artisans et d'un guichet unique électronique pour faciliter la formalisation, le développement des compétences par la création de centres de formation dédiés et mise en place d'un système de certification des compétences et de l'apprentissage. En outre, il y a l'accès au financement par la création d'un Fonds national de soutien à l'artisanat et mobilisation de la diaspora pour

investir dans le secteur, les infrastructures modernes par la construction d'espaces dédiés pour améliorer la productivité et les conditions de travail et la promotion et accès aux marchés par la valorisation du label « Artisanat comorien » et l'intégration du secteur dans la chaîne de valeur du tourisme.

La mise en œuvre de cette politique nécessite un investissement global estimé à 16,6 millions de dollars sur 5

ans. Pour atteindre cet objectif, l'État compte sur une synergie entre les ressources publiques et l'appui des partenaires techniques et financiers tels que l'Union Européenne, la Banque Mondiale, la BAD, l'AFD, la BID le PNUD, l'UNESCO et d'autres. Au-delà des chiffres, il s'agit de protéger l'identité nationale car comme l'a rappelé le secrétaire général du ministère de l'Économie, des initiatives comme le label « Authentic Comoros » visent déjà à mondialiser l'image de marque des produits locaux. À terme, cette politique doit permettre une augmentation significative du nombre d'artisans formalisés, une hausse de leurs revenus et une contribution accrue de l'artisanat au Produit Intérieur Brut (PIB) des Comores. Le Ministre a d'ores et déjà appelé à une coordination renforcée pour que l'artisanat ne soit plus perçu comme un secteur du passé, mais comme un levier puissant pour l'avenir du pays.

Mmagaza

AVIS DE PUBLICATION



Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aux Comores informe le public qu'il a lancé un appel d'offres pour le recrutement des sociétés de nettoyage et jardinage, de la Maison des Nations Unies aux Comores, dans le cadre d'un accord à long terme (LTA).

L'intégralité de la publication ainsi que les termes de référence en français sont accessibles à travers les liens ci-après :

- Procurement notice : https://procurement-notices.undp.org/view_negotiation.cfm?nego_id=43771
- UNGM : <https://www.ungm.org/Public/Notice/294296>

Le dossier complet ainsi que les instructions y afférentes peuvent être téléchargés suivant les liens de publication ci-dessus.

Toutes les demandes d'informations doivent être envoyées à l'adresse de messagerie : achats.km@undp.org

Une visite du site et une conférence préparatoire seront organisées le 31 mars 2026 à 10h00 à la maison des Nations Unies sise à Hamramba-Moroni.

Toutes les entreprises intéressées doivent confirmer par courriel leur

participation à la conférence préparatoire.

Adresse de dépôt des offres en ligne uniquement :

Les offres peuvent être soumises uniquement en ligne par le système Quantum du PNUD à travers le lien suivant : https://procurement-notices.undp.org/view_negotiation.cfm?nego_id=43771

puis rechercher la négociation en utilisant le numéro de référence : UNDP-COM-00205 avec votre propre mot de passe au plus tard : à la date et à l'heure indiquée dans le système.

- Référence du dossier dans Quantum : UNDP-COM-00205
- BU : COM10

Veillez-vous inscrire à l'appel d'offres pour recevoir les modifications ou les mises à jour y relatif.

Si vous n'êtes pas encore enregistré dans le système, vous pourrez le faire et suivre les instructions de l'enregistrement étape par étape comme spécifié dans le guide téléchargé dans la plateforme via le lien suivant : <https://estm.fa.em2.oraclecloud.com/fscmUI/redwood/supplier-registration/register-supplier/register-supplier-verification>



Recherche : Ingénieur Biomédical Prestataire de Service (Basé aux Comores)

HealthActiv (IBL Ltd) recherche un **Ingénieur Biomédical** pour intervenir en tant que **prestataire de service aux Comores**, afin de représenter l'entreprise et d'assurer le suivi technique de ses équipements sur l'île. Basé à Maurice, HealthActiv (IBL Ltd) est un fournisseur leader de solutions de santé et de bien-être et se positionne comme un partenaire privilégié dans la région.

En savoir plus : <https://www.healthactiv.mu/about-us>.

Ingénieur Biomédical – Principales missions

- Représenter la société auprès de nos clients aux Comores.
- Assurer le suivi des installations de nos équipements médicaux et de laboratoire sur le territoire.
- Développer et maintenir des relations solides et durables avec nos clients.
- Servir de point de liaison entre les clients et notre équipe, en facilitant la communication technique et opérationnelle.
- Assister dans la préparation des sites et des exigences techniques nécessaires à l'installation des équipements.
- Planifier et organiser les maintenances préventives régulières ainsi que les mises à jour des systèmes.
- Effectuer la maintenance, le diagnostic et la réparation des équipements médicaux et de laboratoire de la société.

Profil recherché

- Diplôme en ingénierie biomédicale ou qualification équivalente.
- Minimum 3 ans d'expérience dans le secteur de la santé ou des équipements médicaux.
- Excellentes compétences en communication et en relations interpersonnelles.
- Personne organisée, rigoureuse et attentive aux détails.
- Forte capacité d'analyse et de résolution de problèmes.
- Orientation service client et sens des responsabilités.

Type de collaboration

Prestataire de service basé aux **Comores**, travaillant en étroite collaboration avec notre équipe technique à Maurice.

Candidature

Les professionnels intéressés sont invités à **soumettre leur dossier de présentation professionnelle, incluant leur parcours, leurs compétences et leurs références pertinentes**, par email avec la mention « Ingénieur Biomédical – Comores » en objet.

Date limite de soumission : au plus tard le 31 mars 2026, par email à l'adresse suivante : VBissoonauthsing@healthactiv.mu.

An IBL Group company

Coelacanthos :

Une équipe rajeunie, mais toujours compétitive

À la lecture de la liste dévoilée par le nouveau sélectionneur Hubert Velud, un constat s'impose avec l'absence de plusieurs trentenaires. Ce choix traduit une volonté claire de rajeunissement sans rompre l'équilibre, l'équipe conservant une base d'expérience en cohérence avec le projet de renouvellement porté par les Coelacanthos.

Si cette liste ne compte aucun nouveau joueur, elle se distingue néanmoins par le retour de plusieurs éléments absents lors de la dernière Coupe d'Afrique des Nations pour diverses raisons. En défense, le retour de Warmed Omari dans l'axe constitue une bonne nouvelle pour le groupe. « En défense, on note le retour du défenseur de Hambourg SV, Warmed Omari, après avoir raté la CAN pour cause de blessure », lit-on dans une communication de la Fédération de football des Comores. Pièce maîtresse du bloc défensif, il avait été contraint de déclarer forfait lors de la précédente édition en raison d'une blessure.

Au milieu de terrain, la continuité est de mise. Le sélectionneur a reconduit l'ossature déjà en place lors de la dernière campagne continentale. « Dans l'animation du jeu, Hubert Velud a convoqué cinq milieux de terrain qui ont tous participé à la dernière Coupe

d'Afrique des Nations », souligne la Fédération. L'absence de Youssouf Mchangama pourrait toutefois redistribuer les cartes, offrant à Yacine Bourhane l'opportunité de s'imposer davantage et d'endosser un rôle central dans l'organisation du jeu. En attaque, les absences de Rafiki Saïd, touché par une fatigue musculaire, et de Myziane Maoulida sont compensées par plusieurs retours. « Sur le front de l'attaque, on notera les retours de Faiz Mattoir et Adel Mahamoud, mais surtout celui de Saïd Housseine Zakouani, joueur d'Al-Zulfi dans le championnat saoudien, quatre ans après sa dernière sélection », précise la Fédération.

Ces retours apportent des solutions supplémentaires dans le secteur offensif. Malgré ces choix, marqués par plusieurs absences, le sélectionneur a tenu à saluer les joueurs non retenus. « Ce sont des joueurs qui méritent tous nos honneurs. Ils ont contribué à façonner cette équipe des années durant », a-t-il déclaré. Sans les citer explicitement, cet hommage semble s'adresser à des cadres comme Youssouf Mchangama, Faiz Selemani ou Saïd Bakari, figures d'une génération qui a largement participé à l'essor du football comorien sur la scène internationale.

Imtiyaz

LA LISTE
FIFA SERIES 2026

GARDIENS
NAIM SAÏD MCHINDRA
YANNICK PANDOR
ADEL ANZIMATI

DEFENSEURS
WARMED OMARI
YANNIS KARI
KENAN TOIBIBOU
ISMAEL BOURA
AHMED SOILIH
AKIM ABDALLAH
ALI MOHAMED ABDALLAH
IDRIS MOHAMED

MILIEUX
YACINE BOURHANE
IYAD MOHAMED
RAYAN LUTIN
ZAYDOU YOUSOUF
RAOUF MROIVILI

ATTAQUANTS
FAIZ MATTOIR
ALI ABOUBACAR ABDALLAH
SAÏD HOUSSEINE ZAKOUANI
ADEL MAHAMOUD
REMY VITA
ZAÏD AMIR
AYMERIC AHMED

28 MARS 2026
31 MARS 2026
STADE ASTANA ARENA
SÉLECTIONNEUR
HUBERT VELUD

Coupe d'Afrique des Nations :

Le Maroc sacré champion d'Afrique deux mois après la finale

Deux mois après la finale remportée sur le terrain par le Sénégal (1-0) face au Maroc, le jury d'appel de la Confédération Africaine de Football (CAF) a décidé de retirer le titre aux Lions de la Teranga pour non-respect du règlement. Le Maroc est ainsi déclaré vainqueur sur tapis vert, une décision qui suscite incompréhension et vives réactions.

C'est ce qu'on appelle un spectaculaire retournement de situation. Deux mois après la finale perdue par le Maroc (0-1) contre le Sénégal, le jury d'appel de la Confédération Africaine de Football vient de décider de retirer le trophée au Sénégal. Cette haute instance juridictionnelle reproche à la Fédération sénégalaise, à travers son équipe nationale, d'avoir violé certaines dispositions réglementaires de la Coupe d'Afrique des Nations, notamment l'article 82 dudit règlement. Sitôt la décision rendue publique par la CAF, les réactions n'ont pas tardé. Chacun y est allé de son commentaire et, il faut l'avouer, la plupart expriment une incompréhension face à cette

décision.

De mémoire, c'est la première fois qu'une compétition de cette ampleur se joue sur tapis vert. Quels que soient les arguments avancés, cette décision illustre, pour beaucoup d'observateurs, une gestion pour le moins erratique de la Confédération Africaine de Football. Toujours est-il que le jury d'appel s'est appuyé sur une disposition réglementaire pour trancher : « Le Jury d'Appel de la Confédération Africaine de Football (CAF) a décidé, en application de l'article 84 du Règlement de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN), de déclarer l'équipe nationale du Sénégal forfait lors de la finale, le résultat étant homologué sur le score de 3-0 en faveur de la Fédération Royale Marocaine de Football (FRMF) », indique le communiqué de la CAF.

En effet, l'article 82 du règlement de la compétition stipule : « Si, pour n'importe quelle raison, une équipe se retire de la compétition ou ne se présente pas à un match, ou refuse de jouer ou quitte le terrain avant la fin réglementaire du match sans l'autorisation de l'arbitre, elle sera considérée perdante et sera définitivement

éliminée de la compétition en cours ». Si ce texte a le mérite d'être clair, les détracteurs de la CAF dénoncent une décision qui, selon eux, ne tient pas suffisamment compte des Lois du jeu et du rôle central de l'arbitre. L'ancien président de la Fédération sénégalaise de football, également membre du Comité exécutif de la CAF, accuse ainsi le jury d'appel de se substituer à l'arbitre.

Cette décision met en effet à mal l'autorité consacrée par la

Loi 5 sur l'arbitrage : « Chaque match est contrôlé par un arbitre qui dispose de toute l'autorité nécessaire pour faire respecter les Lois du jeu ». Elle précise également que « les décisions de l'arbitre sur les faits en relation avec le jeu sont définitives ». En annulant la décision du jury disciplinaire, qui avait validé la victoire du Sénégal sur le terrain, la CAF crée un précédent jugé dangereux pour le football africain. Quoi qu'il en soit, la Fédération sénégalaise a

d'ores et déjà saisi la CAF pour contester « formellement cette décision qu'elle juge infondée en droit, arbitraire et manifestement disproportionnée ». Elle a également annoncé son intention de saisir le Tribunal arbitral du sport dans un délai de 48 heures afin d'obtenir « l'annulation pure et simple de cette décision », à défaut d'une réponse favorable sous 24 heures.

Imtiyaz



Rencontre des opérateurs économiques à Mohéli.

Electricité

Le patron de Sonelec en immersion à Mohéli pour la modernisation du réseau

En visite technique sur l'île, le Directeur général de la SONELEC, Moumini Soilahoudine, a évalué l'état des infrastructures, échangé avec les équipes locales et réaffirmé son ambition de renforcer la production électrique, notamment à travers le solaire, tout en améliorant la qualité du service.

Le Directeur général de la Société nationale d'électricité des Comores (SONELEC), Moumini Soilahoudine, a effectué sa première visite technique à Mohéli. Cette mission s'inscrit dans une démarche d'évaluation du réseau électrique, mais aussi de prise de contact avec les équipes locales afin de mieux cerner les réalités du terrain. Accompagné du directeur régional Mohamed Nassurdine Youssouf, du directeur adjoint Ali Abdallah et du directeur technique, il a parcouru plusieurs sites stratégiques de l'île. La délégation s'est rendue à la centrale thermique de Wémani, a inspecté les réseaux électriques aériens et souterrains, avant de rencontrer les agents des agences



commerciales de Djando et de Nioumachi. Ces différentes étapes ont permis d'établir un diagnostic précis des infrastructures et de mettre en lumière les principaux défis liés à la production et à la distribution de l'électricité.

Dans le cadre de la transition énergétique, la délégation a également visité le site d'installation des panneaux solaires photovoltaïques de Bandar es Salam

(Mbangani). Sur place, le Directeur général a pu constater l'état d'avancement des travaux, vérifier la conformité des installations et échanger avec les techniciens. Une initiative qui traduit l'engagement de la SONELEC en faveur d'une énergie plus durable. La mission a eu des échanges directs avec le personnel. Les agents ont exprimé leurs préoccupations, notamment sur les conditions de travail et la

qualité du service, tout en proposant des pistes d'amélioration. « Cette visite est importante pour nous, car elle permet à la direction de voir de près les réalités auxquelles nous faisons face au quotidien », a confié l'un d'eux.

Saluant l'engagement des équipes locales, Moumini Soilahoudine a mis en avant les performances de Mohéli, seule île à bénéficier actuellement d'une

alimentation électrique continue. Il a également évoqué les projets en cours, notamment deux initiatives solaires photovoltaïques, dont l'une est financée par la Banque mondiale, visant à réduire la consommation de carburant et les coûts de production. Le Directeur général a par ailleurs insisté sur la nécessité de moderniser le réseau, encore exploité de manuellement, en misant sur l'automatisation et le renforcement du volet commercial. L'objectif : améliorer l'efficacité globale du système et accompagner la transition vers un mix énergétique dominé par le solaire.

Enfin, plusieurs projets structurants, élaborés par la direction régionale, devraient être lancés prochainement pour améliorer la qualité du service et renforcer les infrastructures électriques de l'île. Cette visite aura ainsi permis de consolider la cohésion interne et de réaffirmer la volonté de la SONELEC de répondre aux attentes des populations, malgré les contraintes techniques et logistiques.

Riwad

UNION DES COMORES

.....
Unité-Solidarité-Développement

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'ELECTRICITÉ DES COMORES «SONELEC»

DIRECTION GÉNÉRALE

AVIS D'APPEL D'OFFRE (AAO)

Date de publication de l'avis: 13 mars 2026

Avis d'Appel d'Offres N°:001/2026 SONELEC/ACHAT/CGMP

1. Objet de l'Appel d'Offres

La Société Nationale d'Électricité des Comores (SONELEC) invite, par le présent avis, les candidats qualifiés à soumettre leurs offres sous pli fermé pour la fourniture de pièces de révision destinées aux groupes électrogènes exploités par la SONELEC.

Le présent marché concerne la fourniture de pièces de rechange nécessaires à la révision des groupes électrogènes de la SONELEC.

Le marché sera exécuté en deux (2) tranches obligatoires, selon le calendrier suivant:

Tranche 1:

Fourniture des pièces nécessaires à quatre (4) révisions de groupes électrogènes.

Tranche 2:

Fourniture des pièces nécessaires à quatre (4) révisions supplémentaires de groupes électrogènes.

Calendrier prévisionnel des livraisons:

Tranche 1: Livraison prévue au deuxième trimestre (T2)

Tranche 2 : Livraison prévue au troisième trimestre (T3)

2. Consultation et obtention du dossier d'appel d'offres

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations

complémentaires et consulter le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) auprès du Responsable des Marchés- Département Achats de la SONELEC.

Ils peuvent également adresser leurs demandes par écrit à l'adresse suivante: secretariat.dg@sonelec-km.com

3. Acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être acquis par les candidats intéressés sur demande écrite auprès du service mentionné ci-dessus, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de soixante-quinze mille francs comoriens (75 000 KMF).

4. Dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées au Secrétariat de la Direction Générale de la SONELEC, au plus tard le 06 mai 2026 à 14h00 (heure de Moroni).

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission équivalente à trois pour cent (3 %) du montant total de l'offre.

5. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, le 06 mai 2026 à 15h30, dans la salle de conférence de la SONELEC.

Mpox :

Une fête de l'aïd sous vigilance sanitaire

Alors que le croissant lunaire annonçant la fin du mois sacré de Ramadan pointait à l'horizon, l'effervescence gagne nos routes et nos foyers. Cependant, cette année, l'Aïd El-Fitr se pare d'une dimension particulière. Au-delà de la piété et des réjouissances, les autorités sanitaires appellent à la vigilance. En cause : la persistance de l'épidémie de mpox.

L'Aïd El-Fitr est, par essence, la fête du rassemblement. C'est le moment des grandes prières collectives sur les places publiques, des accolades chaleureuses et des visites familiales qui voient des dizaines de personnes s'entasser dans les salons pour partager le traditionnel repas. C'est précisément cette proximité, pilier de la cohésion sociale comorienne, qui représente aujourd'hui le principal défi face à un virus qui ne demande qu'une occasion pour circuler. Rappelons que cette maladie se transmet par contact direct avec les lésions cutanées, les fluides corporels ou les gouttelettes respiratoires d'une personne infectée. Dans un contexte de fête où les poignées de main et les embrassades sont la norme, le risque de propagation serait donc démultiplié. Pour les autorités sanitaires la fête ne doit pas devenir le moteur d'une nouvelle vague de contaminations.

Les derniers chiffres du rapport du ministère de la santé, publiés le 18 mars, confirment que la menace plane toujours : avec un taux de positivité de 36,4%, le pays compte actuellement 2 cas actifs officiellement confirmés. Plus préoccupant encore, 6 nouveaux cas suspects ont été identifiés, illustrant une circulation active du virus à la veille des festivités. « Nous ne demandons pas à la population de renoncer à la joie de l'Aïd, mais d'adapter ses comportements », explique un responsable de la santé publique. Et de poursuivre : « Le respect d'une certaine distance, le

lavage fréquent des mains et l'évitement des contacts physiques sont des gestes qui sauvent. » La lutte contre cette épidémie repose sur une réactivité de chaque instant. C'est ici que le dispositif de veille prend tout son sens. Le numéro vert 1717, accessible sur l'ensemble des trois îles, reste le rempart principal. Chaque citoyen est invité à signaler tout symptôme suspect (fièvre, maux de tête, ganglions enflés suivis d'éruptions cutanées).

L'enjeu est de briser la chaîne de transmission dès l'apparition des premiers signes. Durant l'Aïd, la densité des déplacements entre les villages et les quartiers rend le traçage complexe, la vigilance individuelle est ainsi la première ligne de défense. Parallèlement, un tournant administratif a été marqué le 18 mars à Moroni, par une note de service conjointe, les ministères des Transports et de la Santé ont acté la levée des mesures restrictives liées à la mpox pour les navires en provenance de Mayotte. Une décision de réouverture s'appuyant sur des garanties sanitaires venues de l'île soeur, notamment par une attestation officielle datée du 12 mars 2026, dans laquelle l'agence régionale de santé (ARS) a confirmé l'absence de circulation de la variole simienne sur l'île.

Si cette décision assouplit les conditions de circulation maritime entre les îles à l'approche de l'Aïd, elle ne signifie pas pour autant la fin de la surveillance. Pour que la fête reste une bénédiction, quelques mesures simples sont préconisées. Privilégier les salutations verbales ou le geste de la main plutôt que l'accolade, assurer une hygiène stricte lors de la préparation des repas collectifs et veiller sur les plus vulnérables, notamment les enfants et les personnes âgées. L'esprit de l'Aïd est également celui de la protection de la Umma. Protéger sa propre santé, c'est avant tout protéger ses proches et son pays.

Hamdi Abdillahi Rahilie





ASECNA
AGENCE POUR LA SECURITE DE LA NAVIGATION
AERIEENNE EN AFRIQUE ET A MADAGASCAR



EAMAC
ECOLE AFRICAINE DE LA METEOROLOGIE
ET DE L'AVIATION CIVILE
B.P. 746 NIAMEY—NIGER



CONCOURS 2026

L'EAMAC ORGANISE DU 20 AU 22 MAI 2026 UN CONCOURS D'ENTRÉE POUR
LES CYCLES SUIVANTS:

<p>Titulaires d'un diplôme de deuxième année d'enseignement supé- rieur scientifique ou technique ou équivalent pour les pays non- francophones</p>	<p>Ingénieur en Exploitation de l'Aviation Civile Ingénieur en Météorologie Ingénieur en Systèmes Electroniques et Informatiques Exploitation en Aéronautique Civile (nouveau cycle)</p>
<p>Titulaires d'un bac scientifique (série C, D ou S) ou technologique (série E, F ou Génie Industriel) ou équivalent pour les pays non- francophones</p>	<p>Technicien en Exploitation de l'Aviation Civile Technicien en Exploitation des Télécommunications Technicien AFS Technicien en Météorologie</p>

CENTRE DE CONCOURS DE MORONI - ANACM

Contacts : +269 336 18 28 ou 336 58 07

Informations et Inscriptions
sur le site www.eamac.ne - rubriques « CONCOURS EAMAC 2026 »
INSCRIPTIONS EN LIGNE: 04/09 au 27 mars 2026




Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
Les routes du ciel, notre métier

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédactrice en chef

Andjouza Abouheir

Secrétaire de rédaction

Toufè Maecha

Rédaction

Mohamed Youssouf

Sanaa Chouzour

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Riwad

A Bardraoui

Mohamed Ali Nasra

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Hadidja Abdou

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45



Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

Direction Générale de la Santé

Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Offre de Soins de Santé (ODS)

Cellule de Gestion de Projet (CGP)

N° CKM 1105 01 N & 04 S & 05 T

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Date : 18 mars 2026

Référence : TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET CONSTRUCTION DE 3 INFRASTRUCTURES HOSPITALIERES

AOI No : ODS/2026/001

1. Le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale a obtenu un financement de la l'Agence Française de Développement (l'AFD) pour financer le coût du projet d'amélioration de la qualité de l'offre de soins de santé (ODS) . Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre des marchés des Travaux de Réhabilitation et Construction de 3 Infrastructures Hospitalières notamment le HP Mitsamiouli (Grande Comore), CHRI Hombu (Anjouan) et CHRI Fomboni (Mohéli).

2. Le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour exécuter les travaux de Réhabilitation/construction desdits infrastructures hospitalières réparties en trois (03) lots dont :

LOT 1 : Travaux de réhabilitation et construction de l'Hopital de Pôle de Mitsamiouli (Grande Comore) ;

LOT 2 : Travaux de réhabilitation et construction du Centre Hospitalier de Référence Insulaire d'HOMBO (Anjouan) ;

LOT 3 : Travaux de réhabilitation et construction du Centre Hospitalier de Référence Insulaire de FOMBONI (Mohéli).

Les soumissionnaires ont le choix de postuler sur 1, 2 ou 3 lots.

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule de Gestion du projet sis à la Direction Générale de la Santé – Moroni – Route de la Corniche ou par Courriel électronique aux adresses suivantes : saiddjaffar@gmail.com avec copie passationmarches773@gmail.com ou en ligne (sur le site Achatpublic.com, espace Entreprises - Répondez aux consultations : <https://www.achatpublic.com/>) ou (sur DG-Market : <https://afd.dgmarket.com/tenders/adminShowBuyer.do?buyerId=7759829>).

4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres en Langue Française en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus ou en ligne (sur le site Achatpublic.com, espace Entreprises - Répondez aux consultations : <https://www.achatpublic.com/>) et (sur DG-Market : <https://afd.dgmarket.com/tenders/adminShowBuyer.do?buyerId=7759829>) et sur le lien drive : https://drive.google.com/drive/folders/1wOOI1dNDS33oM_4Yf-4qjPNXWYb5Dkb5?usp=drive_link.

5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux des Documents Type de Passation de Marchés pour Travaux de l'AFD.

6. Les Offres devront être soumises soit en ligne (plateforme Marché Online) soit physique à l'adresse ci-dessus au plus tard le 1er juin 2026 à 8 h 30 (heure de Moroni).

NB : Dans le cas où on postule pour plusieurs lots, ces garanties s'additionnent.

7. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent le 1er juin 2026, à 14 h 30 (heure de Moroni), à l'adresse suivante : Salle de Conférence de la Direction Générale de la Santé – Moroni – Route de la Corniche ou soit en visio via le lien suivant : Meet – rbg-rgqo-nqj.

8. Les exigences en matière de qualifications sont :

- Ne pas avoir d'antécédents de non-exécution de marchés au cours des 5 dernières années.
- Ne pas avoir de litiges en instance.
- Être une entreprise de BTP ou un groupement d'entreprises de BTP (déjà constitué ou en cours de constitution) composé au maximum de trois (3) membres

- Avoir une Capacité financière : le chef de file du groupement ou l'entreprise doit justifier d'une capacité de trésorerie nette de ses autres engagements, pour chaque lot auquel il postule à hauteur de :

Lot 1 : 700 000 €

Lot 2 : 1 100 000 €

Lot 3 : 700 000 €

En cas de soumission à plusieurs lots, la capacité financière exigée sera égale au cumul des capacités financières requises pour chacun des lots concernés.

- Avoir un Chiffre d'affaires annuel moyen au cours des cinq (05) dernières années (2021–2025) pour chaque lot :

1 500 000 € pour le Lot 1

2 500 000 € pour le Lot 2

1 600 000 € pour le Lot 3

Le calcul sera effectué sur la base des attestations de bonne exécution (ABE), des bilans financiers de l'entreprise chef de file ou de l'entreprise individuelle certifiés par une autorité compétente, ou encore des procès-verbaux (PV) de réception provisoire ou définitive indiquant la levée de toutes réserves (montant inclus) relatifs aux marchés exécutés au cours des cinq (05) dernières années

En cas de soumission à plusieurs lots, le chiffre d'affaires exigé sera égal au cumul des chiffres d'affaires requis pour chacun des lots concernés.

- Expérience spécifique de construction en milieu hospitalier et en site occupé : Avoir participé au cours des 5 dernières années, à titre d'entrepreneur principal, membre de groupement, ensemblier ou sous-traitant dans l'exécution d'un marché d'un montant minimum et dans le domaine hospitalier et en site occupé :

Lot 1 : 3 700 000 euros.

Lot 2 : 6 100 000 euros

Lot 3 : 3 800 000 euros

- Avoir une expérience de 5 ans minimale de construction achevée de manière satisfaisante dans le domaine spécifique de la construction et réhabilitation de bâtiments en maçonnerie et béton armé.

- Expérience générale en matière de travaux : justifier au cours des cinq (05) dernières années, d'une expérience de marchés de travaux de construction ou de réhabilitation de bâtiments présentant une complexité au moins équivalente. Le soumissionnaire devra également disposer, d'une expérience générale d'au moins quinze (15) dans le domaine des travaux) dont dix (10) ans spécifiquement dans l'hospitalier.

- Expériences Spécifiques : disposer d'au moins quatre (04) références de construction achevées pour le chef de file du groupement de manière satisfaisante dans un pays en développement ou émergent, en particulier en Afrique subsaharienne et/ou dans un contexte insulaire ces dix dernières années. Il doit au moins réaliser deux (02) chantiers avec approche climatique durable ces dix dernières années.

- Certification(s), documentations et disponibilité d'experts en ESSS : disposer d'une certification ISO ou d'une norme internationale équivalente. En cas de groupement d'entreprises, un seul membre du groupement doit satisfaire à cette exigence.

NB : En cas de groupement, les critères de capacité financière, de CA et d'expériences doivent être satisfaite à l'échelle du groupement selon des conditions définies dans le DAO. Pour les entreprises nouvellement créées, les références peuvent reposer sur des expériences antérieures du gérant sous réserve de présenter des justifications suffisantes.

9. En cas de groupement, tous les membres le constituant seront solidairement responsables pour l'exécution du Marché conformément à ses termes.